



L 1

St-Hyacinthe, 16 Avril 1891

No. 4

ARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LE LUSSTIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELON & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

## CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.

## UNION ST-JOSEPH DE ST-YACINTHE

Dimanche le 12 avril courant, l'assemblée régulière mensuelle de l'Union St-Joseph avait lieu aux salles de notre société. Après les affaires de routine, le Sec.-Trés. soumet le rapport du semestre :

*Rapport du Sec.-Trés. pour le semestre finissant le 1er avril 1891.*

Octobre 1 Fonds de réserve.....	\$2,607 40
Surplus du sem. précédent [déposé]...	650.00
Intérêts du semestre.....	68.59
Avoir par fusion de Roxton-Falls.....	260.16

Grand total ce jour..... \$3,586.15

<b>RÉSERVE MENSUELLE</b>	
Oct 1 <sup>er</sup> En banque.....	\$ 617.41
Recettes du semestre.....	1,905.47

<b>DÉPENSES GÉNÉRALES</b>	
Dépenses générales du semestre.....	\$1,558.54

Balances ce jour..... \$ 964.34

<b>AGIR</b>	
Fonds de réserve.....	\$3,586.15
Réserve mensuelle.....	964.34
Dépôts des succursales.....	399 17

Total en argent..... \$4,949.66

<b>AUTRES VALEURS</b>	
Banque.....	\$ 140.00
Insignes.....	250.00
Bureau et ameublement.....	105.00
Noir pour enterrement.....	2.00
Papeterie et livres de comptes.....	125.00
Contributions dues.....	343.65
Actions dans le journal.....	135.00
Salle.....	600.00

Valeur totale..... \$6,650.31

Moins dépôts des membres..... \$ 199.80

Balance totale..... \$6,450.51

Le tout sans faire mention de notre bibliothèque évaluée à plus de \$1,000.

### RECETTES DU SEMESTRE

Contributions mensuelles.....	\$1,167.82
Demandes d'admission.....	108.00
Droits d'entrée.....	284.00
Certificats.....	10.40
Insignes vendues.....	6.00
Reçu des succursales.....	318.11
Intérêts sur réserve mensuelle.....	11.14

\$1,905.47

Cet état comprend les sommes envoyées mensuellement par les succursales comme surplus de leurs opérations, mais ne comprend pas les épargnes accumulées par chacune d'elles jusqu'à concurrence du montant laissé à leur disposition. L'irrégularité des rapports envoyés par ces dernières rend très difficile sinon impossible, la précision de chaque item séparément; bien que les rapports ainsi faits aient été suffisants cependant pour contrôler efficacement la comptabilité.

### DÉPENSES DU SEMESTRE

Aux malades.....	\$ 981.25
Décès Bernard 3 <sup>ième</sup> versement.....	99.60
Décès d'épouses.....	75.00
Indemnité du Sec.-Trés.....	37.50
Construction du bureau.....	62.45
Insignes.....	98.00
Dépenses du bureau.....	25.49
Voyages (propagande).....	28.40
Médecins examinateurs.....	101.00
Impressions et papeterie.....	46.60
Remis aux aspirants.....	3.25

\$1,558.54

### BÉNÉFICE NET

Surplus pour le semestre.....	\$ 346.93
Plus intérêts du semestre.....	68.59
Fusion de Roxton.....	260.16

Balances dans les succursales..... : 326.57

Surplus total du semestre..... \$1,002.25

Membres inscrits ce 1<sup>er</sup> avril..... 826

Nous soussignés, après avoir soigneusement examiné les livres, documents officiels et autres papiers de l'Union St-Joseph, certifions avoir trouvé le tout en parfait ordre.

Nous recommandons cependant à votre assemblée d'adopter un règlement spécial à l'effet

obliger davantage les succursales à faire rapport, chaque mois, plus complètement et dans des délais à ce fixés par le Comité de Régie.

De plus, nous avons constaté que la somme obligations imposées au secrétaire-trésorier est énorme, et que l'indemnité à lui payé est loin d'être proportionnée à ces obligations. En conséquence : considérant que l'action de cet officier est générale et que la société, y compris les succursales, est intéressée au bon fonctionnement de son département, nous recommandons qu'une rémunération plus convenable lui soit accordé ; et vous ferez justice.

J. C. ROULEAU, } Auditeurs.  
JOS. BENOIT, }

Puis l'on procède aux élections semestrielles sous la présidence du Révd. P. LaRocqué, prêtre, chanoine-curé et chapelain de la société.

Les officiers sortant de charge étaient MM. O. Béland, J. A. Cadotte, Eus. Brodeur, P. Fiset, E. Clapin et A. Bernier.

Elus : MM. B. O. Béland, J. A. Cadotte, Jos. Marsan, E. Clapin, A. Bernier, P. Fiset.

Président : M. B. O. Béland.

Vice-Président, Henri Langelier.  
2ème " " F. Decelles.

Sec.-Arch., J. A. Casavant.

Assist.-Sec.-Arch., P. Fiset.

Collecteur-Trésorier, J. A. Cadotte.

Assist.-Coll.-Trés., Em. Boudreau.

Commissaire-ordonnateur, Frs. Lajoie.

Assist.-Com.-Ordon., Jos. Marsan.

Directeurs : MM. A. Bernier, E. Clapin, D. Dumaine.

## QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE?

(Suite)

*Doctrine catholique. — Preuve de sa justesse*

Parmi les témoignages divins de sa sainteté il faut compter les miracles. Il ne saurait y avoir de doute que Jésus-Christ, en mourant, ait laissé à son Eglise le pouvoir de faire des miracles, puisque l'Écriture le dit positivement. Il faut donc que la véritable Eglise puisse citer des miracles, et celle qui ne le peut pas n'est pas la véritable Eglise. Dans l'Eglise primi-

tive, on en appelait aux miracles qui s'y étaient faits, et l'on s'en servait comme d'une preuve de la divinité de son origine. Irénée reproche aux hérétiques, contre lesquels il écrit, de ne pas pouvoir rendre la vue aux aveugles ni l'ouïe aux sourds, de ne pas chasser les démons et ressusciter les morts. Tertullien exprime le désir de voir des miracles faits par des hérétiques ; mais je n'en vois aucun, dit-il, si ce n'est de faire tout le contraire de ce que faisaient les apôtres : car ceux-ci rendaient la vie aux morts, et ceux-là conduisent les vivants au trépas. Luther lui-même était de cet avis. " Si quelqu'un dit qu'il a été envoyé par Dieu et par son Esprit, qu'il le prouve par des signes et des miracles, sans quoi défendez lui de prêcher ; car toutes les fois que Dieu veut changer l'ordre naturel des choses, il fait toujours des miracles." Calvin, de son côté, reconnut aussi la nécessité des miracles, puisqu'il essaya de ressusciter un mort.

3° L'Eglise est *universelle*, dit saint Augustin dans ses Sermons 131 à 181, cités dans le Catéchisme romain, parce qu'elle est répandue sur toute la terre, tandis que les Eglises des hérétiques sont limitées à certaines provinces. Optat nous dit que les évêques avaient décidé que l'Eglise qui était répandue sur toute la terre devait s'appeler l'Eglise *universelle* ; c'était là l'universalité *locale*. L'Eglise qui ne la possède pas ne saurait être la véritable, ainsi qu'on le voit par les paroles de Jésus-Christ lui-même. " Allez donc, dit-il à ses apôtres, et instruisez tous les peuples... et vous m'en rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie *jusqu'aux extrémités de la terre*." Les apôtres obéirent à ce commandement, et pendant leur vie même leur parole avait pénétré jusqu'aux extrémités du monde " (Rom., X, 18) " où elle fructifiait " (Colos., I, 6), conformément aux promesses des prophètes (Ps. II, 8 ; Malach., I, 11). On voit par là que l'universalité locale est dans l'essence de la véritable Eglise ; le sceau lui en a été imprimé par son divin fondateur. Mais l'universalité locale ne lui suffit pas : il lui faut encore celle *du temps*. Ce n'est pas en l'an 1517, mais en l'an 33 que l'Eglise de Jésus-Christ a été fondée, avec la promesse que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle, et que par conséquent elle continuerait à subsister sans interruption ; d'où il s'ensuit que cette Eglise peut seule être regardée comme l'Eglise de Jésus-Christ, de laquelle on peut prouver qu'elle a toujours subsisté et qu'elle n'a pas commencée après l'an 33.

Une Eglise qui a commencé plus tard ne saurait être l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais il y a encore une troisième sorte d'universalité requise, c'est celle des *individus*. Dans l'Eglise de Jésus-Christ il faut qu'il y ait place pour des individus de tout sexe, de tout rang et de toute nature ; car dans l'Eglise de Jésus-Christ il n'y a ni juif, ni gentil, ni esclave, ni ingénu, ni homme, ni femme ; et ceux qui sont rachetés " chantent un cantique, disant : Vous avez été mis à mort, et par votre sang vous nous avez rachetés par Dieu, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation " (Apoc., v, 9). Donc une Eglise qui est constituée de telle manière, que certaines classes ou certains peuples sont dans la nécessité de devenir infidèles aux principes qu'ils admettent ou de renoncer au salut qui leur est offert, n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ. Aussi a-t-on de tout temps regardé l'universalité comme une des marques distinctives de l'Eglise. Saint-Augustin l'invoque pour convaincre Petelius de son erreur : " Je suis attaché à l'Eglise catholique, dit-il, précisément à cause de ce nom de catholique ; et ce n'est pas sans raison que, parmi un si grand nombre d'hérésies, cette Eglise jouit seule du privilège que, dans le moment même où tous les hérétiques se disent catholiques, si un étranger vient à demander à l'un d'eux où les catholiques s'assemblent, aucun n'osera lui indiquer ni son église, ni sa maison. " Il répète la même pensée dans son Traité sur la vraie religion. Les protestants attaquent ce signe avec la plus grande violence ; Luther voulait même l'effacer du symbole ; mais il s'y glissa malgré lui. Lorsque ses disciples disent que l'universalité ne saurait être un signe de l'Eglise, parce que dans le Nouveau Testament il est dit qu'elle était un *petit troupeau* (Luc. XII, 32), ils oublient que ce signe ne se rapportait qu'au temps où ces paroles furent prononcées, mais que, d'après les promesses que nous avons citées, l'Eglise devait un jour devenir fort grande. Il suit de là que l'Eglise qui ne possède pas le signe de l'universalité ne saurait être la véritable, mais voilà tout : car il est certain que l'erreur peut aussi s'étendre fort loin.

4<sup>o</sup> Cette Eglise seule, dit Perrone, a le signe de l'apostolicité, dans laquelle se trouve un gouvernement et une prédication véritables, commençant par les apôtres et ne souffrant aucune interruption. C'est là l'idée que l'on se fait de l'apostolicité. Ainsi, quand on parle d'un prêtre ou d'un évêque, il faut que l'on puisse toujours remonter de celui-là jusqu'aux apôtres.

Les communions ecclésiastiques, dont les ministres de la religion ou de la parole ne peuvent pas faire remonter leur généalogie jusque-là, mais qui, en reculant seulement de trois ou quatre siècles, s'arrêtent à un homme qui tantôt n'avait eu aucune autorité ecclésiastique, tantôt avait été dépouillé de celle qu'il possédait par le pouvoir qui à cette époque gouvernait l'Eglise, ces communions ne sont point apostoliques. Or, l'Ecriture sainte dit que l'Eglise de Jésus-Christ doit être apostolique en ce sens. On n'a qu'à se rappeler les passages suivants : " Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. " — " Vous êtes édifié sur le fondement des apôtres et des prophètes, en Jésus-Christ qui est la principale pierre de l'angle. " — " Il a donc donné à son Eglise quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs... à l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du Fils de Dieu " (Ephés. IV, 11-13).

(A suivre.)

## DEVOIRS DE L'OUVRIER

### MEMBRE D'UNE ASSOCIATION CATHOLIQUE...

—o—

#### II

Pour être un membre utile de l'Association, il faut être un membre utile à la société humaine.

Honore ta profession et la condition où Dieu t'a placé. Toute profession honnête est respectée, si ceux qui l'exercent l'ont en honneur.

Tout homme doit s'efforcer de devenir habile dans son état ; il élève ainsi le niveau de sa profession, et son mérite rejaillit sur le corps d'état tout entier.

On est ce que l'on est, et non ce que l'on veut paraître. Les hommes ne sont pas dupes, et nous estiment à notre juste valeur.

La vertu, quoi qu'on en dise, commande le respect.

Pour devenir un habile ouvrier, il ne suffit pas de désirer l'être ; il faut le vouloir et y travailler.

Ne te contente pas de l'à-peu-près : l'insuffisance et la médiocrité n'ont jamais satisfait personne. On a besoin des ouvriers, mais on les veut capables.

La valeur sociale se fonde sur l'honorabilité. Fais emploi de tes forces intellectuelles et physiques en vue d'acquérir principalement les connaissances qui te sont le plus nécessaires pour tenir convenablement ton rang dans le monde, à la place que la Providence t'a assignée.

Chaque ouvrier porte en soi, au début, un capital sans prix : à lui d'en faire un bon usage.

Ce capital, c'est la jeunesse !

Ne néglige rien de ce qui peut te faire progresser dans le bien.

Ne t'arrête pas aux choses inutiles et partant nuisibles.

Les amusements frivoles en ont perdu plus d'un : c'est pourquoi règle l'emploi de tes loisirs.

Sois pur et chaste : garde précieusement l'innocence de ta vie, la robe blanche de ton baptême.

Sois sobre et tempérant : le cabaret vide le cœur, l'esprit et la bourse.

Sois poli et obligeant envers tout le monde, et sache, à l'occasion, rendre gratuitement service : on t'aimera pour ton désintéressement.

En toutes choses, suis la route droite, et laisse aux fourbes les voies tortueuses.

Ne pense mal de personne, mais ne donne ta confiance qu'à ceux dont tu as éprouvé la vertu. Ne ne hâte pas. L'amitié véritable est précieuse, mais rare.

Apprends à te vaincre : plus tu auras d'empire sur toi-même, plus tes rapports avec tes frères seront sûrs et faciles.

La plupart des hommes n'ont en vue que leur propre intérêt : défie-toi donc de ceux qui te flattent ou qui cherchent tout d'abord à s'introduire dans ton intimité.

La camaraderie du plaisir coûte cher ; l'amitié dans le devoir rapporte beaucoup.

Que nulle ingratitude ne te rebute dans l'exercice de la charité ! Fais du bien à tes frères, non pour l'amour des hommes, mais pour l'amour de Dieu.

Rien n'est profitable comme la charité. L'homme charitable devient le créancier de Dieu, qui s'acquitte magnifiquement.

Le gouverneur-général en conseil a décidé de laisser libre cours à la législation du Manitoba concernant les écoles, adoptée à la dernière session du gouvernement de cette province. Le rapport du ministre de la justice conclut qu'il

est préférable que les tribunaux soient saisis de la question. Les évêques avaient envoyé au gouvernement une pétition demandant que justice fût rendue à nos coréligionnaires de là-bas, mais sans préciser les moyens à adopter.

L'opinion personnelle de l'honorable ministre est que le droit de désaveu, dans le cas actuel, n'est pas limité aux douze mois qui suivent la mise en vigueur de la loi.

### CAUSERIES DU DOCTEUR

"L'Echo" de l'Union St-Joseph a gracieusement ouvert ses colonnes aux Causeries du Docteur ; mais avant d'entrer en matière sur les différents sujets d'une série de correspondances, je dois féliciter d'abord MM. les fondateurs sur la pensée qu'ils ont eu de publier un journal, organe d'une association déjà si nombreuse et si prospère. C'est une œuvre admirable qu'ils se sont proposés en donnant le jour à cette publication, destinée à répandre au milieu de nous les enseignements de la doctrine catholique et de la saine moralité. Je les félicite sincèrement de ce dévouement à une belle cause, de l'élan qu'ils ont su donner à cette généreuse détermination et faire de cette feuille un foyer ardent de patriotisme et de religion. Ce feu sacré si fécond pour toute œuvre grande et sainte deviendra entre leurs mains l'arme victorieuse si nécessaire de nos jours pour combattre l'erreur et l'impiété. Je m'associe de tout cœur à leur démarche et si je n'ai pas la prétention de croire que je puis être agréable aux lecteurs de "L'Echo" de l'Union St-Joseph j'ai du moins celle d'espérer que je pourrai leur être utile. On l'a dit souvent, on le répète aujourd'hui et on le dira toujours : *Il vaut mieux aller au moulin qu'au médecin.*

Ce journal se fera un devoir d'indiquer les voies qui conduisent au moulin et qui éloignent du médecin.

ESCULAPE.

Il existe à Southbridge Mass., une société de tempérance et de secours mutuel, sous le nom de Chevaliers de St-Pierre. Réorganisée au mois de janvier dernier, elle compte actuellement plus de cinquante membres qui, tous ou à peu près, se réunissaient pour célébrer le lundi de Pâques par une soirée Canadienne.

## CONSEILS AUX OUVRIERS

### III. NÉGLIGENCE—DÉSORDRE PÉCUNIAIRE.

L'ouvrier qui a pris l'habitude d'acheter à crédit court infailliblement à sa ruine ; car, n'étant jamais retenu par le manque d'argent, il dépense sans scrupule le double ou le triple de ce qui est nécessaire, et il sacrifie d'avance à la fantaisie du moment un argent qu'il n'a pas, et que plus tard des besoins véritables réclameront en vain.

Ne contractez donc jamais de dettes, Joseph, et que ces mots : *emprunter, devoir, prendre à crédit*, vous soient, s'il est possible, toujours inconnus.

Si vous aimez la tranquillité et la liberté d'esprit, ne faites pas de dettes, car vous seriez en proie à une continuelle agitation ; si vous aimez l'indépendance, ne faites pas de dettes, car le débiteur devient l'esclave de son créancier ; si vous voulez conserver votre dignité, ne faites pas de dettes, autrement il y aura des gens que vous n'oserez pas regarder en face, des personnes dont vous redouterez la rencontre, des rues où vous n'oserez passer. C'est peut-être une demande de payement.

Cette demande vous est-elle faite inutilement ; combien vous avez à souffrir ! Si votre créancier vous parle durement, quelle humiliation ! S'il vous menace, quel effroi ! S'il se résigne à vous attendre, s'il se montre obligeant et poli, quels regrets de mettre sa bonté à l'épreuve, et quelle crainte d'en abuser ! Votre conscience s'en inquiète.

Malheureusement elle ne s'en inquiétera peut-être pas toujours. Plus d'un ouvrier nous en fournit la triste preuve.

La première fois qu'il a été obligé de demander un atermoiement, pour le loyer par exemple, ce n'a pas été sans éprouver un vif serrement de cœur ; l'approche de ce désagréable moment lui était pénible, le souvenir lui en était odieux, son sommeil en a été troublé. A la seconde et à la troisième fois il a éprouvé beaucoup moins de souffrance, puis il est devenu comme indifférent. Enfin l'habitude de ces sortes de désagréments l'a rendu insensible. Il ne cherche plus qu'à obtenir des délais ; il devient ingénieux à deviner des prétextes, habile à trouver des expédients, à donner des raisons bonnes ou mauvaises.

Les succès mêmes qu'il obtient l'encouragent à persévérer dans cette funeste voie ; d'une

dette il passe à une autre ; sa vie tout entière s'écoule dans une succession de ruses, de tergiversations de toute nature.

Pour ne pas se mettre dans une position aussi fâcheuse, que faut-il ? Résister à la première occasion de vie qu'on éprouve d'acheter à crédit, et éviter cette première occasion ; on sera fort contre d'autres.

Car ces occasions, ne vous y trompez pas, Joseph, sont assez fréquentes.

Pour un ouvrier honnête, rien n'est malheureusement plus facile que de s'endetter. Le marchand, le fournisseur, témoins de votre laborieuse, sauront bien qu'ils n'ont rien à perdre avec vous, et ils n'ont point à s'inquiéter des embarras dans lesquels vous pourriez vous jeter. Non-seulement ils acquiesceront de bon cœur à vos demandes, mais ils iront au-devant de vos désirs, ils tâcheront de les faire naître. " Achetez donc, prenez donc ceci pour votre plaisir, faites donc cadeau de cela à votre femme. Vous n'avez point d'argent, dites-vous ; qu'à cela tienne, nous nous ferons un plaisir de vous le tendre. Vous payerez à votre loisir." Ces paroles d'ouvriers se laissent prendre à ces paroles gageantes ainsi qu'au sourire de confiance et de bienveillance qui les accompagne ! Ne vaudrait-il pas mieux ajourner son plaisir de six mois d'un an même, que de profiter de cette facilité dangereuse. D'ailleurs, cette complaisance qui a pour vous, croyez-vous que vous ne la payez pas ? Tout se vend chez les marchands, même les délais. Avec un homme de qui vous acceptez cette faveur, vous ne pouvez plus discuter le prix librement. Ce n'est pas à lui que vous pourrez dire : " Si mes offres ne vous conviennent pas, je serai obligé d'aller me pourvoir ailleurs." Vous pourvoir ailleurs ! Vous savez bien que cela ne vous est pas possible ; la décatasse vous le défend ; vous vous êtes impiqué un joug, il faut le porter.

Ce que les dettes ont de plus dangereux, c'est que, comme on cherche naturellement à écarter le souvenir, qui est toujours un peu pénible, on ne sait jamais bien au juste où l'on est : en s'occupant de l'une, on perd le souvenir de l'autre ; puis celle-ci vient se rappeler désagréablement à la mémoire. On n'est pas faitement sûr du jour pour lequel on a promis de payer, et on croit l'éloigner en le repoussant de sa pensée ; mais il n'en vient pas moins à la mémoire, le créancier, lui, ne l'oublie pas.

Ce n'est pas seulement sur l'époque que vous avez une espèce d'erreur volontaire, la mémoire

débiteur se trouve en défaut, c'est sur le montant de la créance. Quand il est question de régler pour les objets que vous avez achetés à crédit, vous êtes toujours désagréablement surpris en voyant le total ; dans les calculs que vous faisiez en vous-même, il y a toujours quelque chose à quoi vous n'aviez pas pensé, ou bien vos additions se trouvaient mal faites ; celles de votre fournisseur sont toujours justes, et il n'oublie rien.

Autant donc qu'il vous sera possible, Joseph, évitez les dettes, de quelque nature qu'elles soient et sous quelque nom qu'elles se présentent ; plutôt que de devoir à un marchand, privez-vous de tout superflu ; plutôt que de devoir au propriétaire de votre logement, privez-vous-même du nécessaire. Je ne vous parle pas des consommations à crédit dans les lieux publics ; c'est un si horrible désordre qu'en vous en supposant capable, je croirais vous faire injure.

—

*Moyens par lesquels l'ouvrier peut améliorer son sort.*

—

### I. BONNE CONDUITE.

Maintenant que j'ai signalé les obstacles qui s'opposent au bien-être de l'ouvrier, et que je lui ai fait voir comment il peut les surmonter, il m'est facile de vous faire comprendre à quelles conditions il pourra rendre sa position heureuse.

De ces conditions, la première évidemment, Joseph, c'est la bonne conduite, c'est-à-dire la pratique assidue et intelligente du devoir ; ce qui consiste d'abord dans la fuite de ce qui est mal, ensuite dans la facilité à discerner le bien moral, jointe à l'habitude de le vouloir et à la force de l'accomplir.

Quand je vous recommande avant tout, Joseph, d'avoir une bonne conduite, je ne vous prêche rien de bien difficile.

Quelles sont, en effet, les causes qui, en général, font dévier les jeunes gens de la route qui leur est tracée par leur raison ? C'est qu'ils ont à leur disposition pour le moment actuel des sommes plus ou moins considérables ; c'est que, pour l'avenir, ils ont en perspective une certaine fortune ; c'est qu'il leur est facile d'abuser de leur temps.

### *Institutions économiques corporatives en France*

On a singulièrement exagéré les conséquences des *sociétés coopératives* en y voyant la chute des détaillants. L'Angleterre, où la classe élevée a favorisée de ses capitaux et de son influence l'éclosion des sociétés coopératives, a vu le nombre de ces sociétés se multiplier sur tout son territoire ; l'élan ne s'est arrêté que faute d'élément. Or, a-t-on tué le petit commerce, au nom duquel les classes élevées en France, moins intelligentes des besoins populaires, luttent contre la coopération ? Nullement. Le seul résultat est que le commerce de détail, maintenu par une sage concurrence, est resté dans les limites du bon sens et de l'honnêteté.

Plusieurs ne connaissent peut-être pas ces intermédiaires de dixième main, fournisseurs ordinaires des travailleurs, là où il n'y a ni coopération ni sociétés économiques ; on vend ainsi à ces pauvres gens deux fois le prix que nous payons nous-mêmes. Ceux qui connaissent cette situation lamentable partagent bien facilement nos convictions et nos ardents désirs. C'est une honte que les socialistes et les radicaux nous aient précédés sur un terrain qui nous appartient, car la coopération est la réalisation économique de la fraternité chrétienne que N. S. Jésus-Christ est venu apporter sur la terre.

Tandis qu'on s'apitoie sur le sort des intermédiaires, parasites qui vivent aux dépens de ceux dont ils ont déserté le dur labeur, on oublie ceux qui méritent tout notre intérêt : les travailleurs, qui sont les véritables piliers de toute société ordonnée. Ceux-ci trouvent dans les sociétés coopératives le moyen de pratiquer l'épargne, à l'aide de laquelle ils peuvent gravir les échelons avec ordre, et former une classe moyenne unissant le travail à l'aisance. Voilà un but digne de nos efforts.

Il est reconnu aujourd'hui que la coopération est le seul moyen de ramener le prix du pain à un taux en rapport avec le cours des farines. On sait que cette relation a été rompue aux dépens du consommateur par la liberté de la boulangerie. La coopération rend service à toute la contrée, et non pas seulement à ses artisans, en maintenant des cours raisonnables. Le prix de la viande n'est pas davantage en rapport avec le cours des animaux de boucherie. Une boucherie coopérative a fait baisser subitement, dans toute une contrée, de 0 fr. 80 à 0 fr. 50 le  $\frac{1}{2}$  kilogramme de bœuf.



## Comité de Régie

DIMANCHE, 5 AVRIL 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.

Présents : MM. E. Clapin, E. Boudreau, A. Bernier, F. Lajoie, D. Dumaine, P. Fiset, F. Dецelles et J. A. Cadotte.

Après lecture, M. E. Clapin propose que le rapport de la dernière séance soit approuvé Secondé par M. A. Bernier et agréé.

Applications pour bénéfices de MM.

Stanislas Trudeau 2 avril.

Pierre Lussier 28 mars.

Le comité donne ensuite instruction d'avertir trois malades qu'ils aient à fournir un certificat du médecin de la société.

Résolu de payer : aux malades \$11.00.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Aug. Charon, journalier,	44 ans.	St-Hyacinthe
H. Angers, cordonnier,	26 " .. "	"
Ls. Desjardins, "	35 " .. "	"
Alfred Bois, cultivateur,	23 " .. "	St-Pie
Dosit. Duval, menuisier,	30 " .. "	"
C. Hamel, cultivateur,	34 " .. "	"
Moïse Robert, "	42 " .. "	"
F. Beauregard, commerçant,	32 " .. "	"
Ad. Lajoie, cultivateur,	35 " .. "	"
Philias Lussier, "	43 " .. "	Ste-Madeleine
Nap. Chabot, forgeron	44 " .. "	"
Candide Coderre, peintre	20 " .. "	"

Et le comité s'ajourne à dimanche, le 12 avril courant, pour l'expédition des affaires ordinaires et la réception des comptes en général.

Il ne faut jamais remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. Un de nos confrères dans l'Union St-Joseph, absent pour un temps aux Etats-Unis, avait négligé de remplir ses obligations envers la société au point d'être rayé de nos listes. Revenu au pays depuis quelque temps, son premier soin, après avoir constaté les progrès de l'association, fut de redemander son admission, qu'il allait obtenir si une maladie que l'on croit mortelle n'était venu le frapper au moment où il aurait dû jouir de son droit comme membre.

## FEUILLETON

### LA NIÈCE DE L'ONCLE BÉNARD

(Suite.)

#### I.—A l'ivresse du temps.

Sans attendre que l'inconnue à qui s'adressait se rangeât pour lui livrer passage, d'un coup de coude l'écolier s'était déjà fait faire place. et il s'en allait vers l'escalier, quand l'autre, se ravisant, l'arrêta par le bras :

—Sais-tu que j'ai bien froid ! lui dit-elle avec un soupir qui appelait la compassion.

—Dame ! répliqua-t-il, c'est de ta faute pourquoi restes-tu sur notre porte ? Va te chauffer à ta maison.

—Ma maison, répéta la nièce de cet infortuné trouvable oncle Bénard, si je savais où elle est ! Mais impossible de la trouver ; j'ai demandé à tout le monde, et personne ne veut me répondre : si bien que je commence à croire qu'il me faudra mourir de froid dans la rue.

L'écolier, ne comprenant pas d'abord qu'on pût être seul et sans abri dans ce grand Paris où chacun de ceux qu'il connaissait avait sa famille et son chez soi regarda l'inconnue avec incrédulité et défiance. Cependant, voyant deux grosses larmes lui rouler dans les yeux et couler sur ses joues où la gelée les saisit, il se prit en pitié et reparti :

—Attends-moi là ; tout à l'heure nous aurons chaud ensemble. Je monte prévenir grand-mère qui grogne quand il lui arrive des visites qu'elle n'attend pas. Pour que tu sois bien reçue, il faut que l'idée de te recevoir lui vienne d'elle-même : sois tranquille, cela lui viendra ; elle va me renvoyer te chercher.

Aussitôt qu'il eut dit, l'enfant disparut dans l'escalier. Le bruit des sabots se perdit peu à peu dans la hauteur des murs.

tées ; puis, après deux ou trois minutes de silence, on l'entendit de nouveau résonner sur les marches : l'écolier revenait vers la voyageuse, dont le cœur, serré jusqu'alors, s'épanouit à l'espoir d'un bien-être sur lequel tout à l'heure elle n'osait plus compter. Il était bien temps qu'il cessât, ce long supplice du froid qui avait bleui ses joues, fendillé si profondément ses lèvres et ses mains gonflées que le sang s'y faisait jour par mille gerçures. Persuadée que son petit protecteur ne redescendait si précipitamment que pour l'inviter à le suivre, elle s'élança à sa rencontre en lui criant :

— Arrête-toi ! je t'attends ; me voici.

Il ne s'arrêta pas, et la forçant elle-même à rétrograder pendant qu'il continuait à descendre, il lui apprit qu'il avait trouvé là-haut porte close ; de plus, il se voyait forcé d'aller demander pour lui-même asile à un voisin jusqu'au retour de sa grand mère. Il lança la désolante nouvelle en plein visage à celle qui attendait une bonne réponse, et, passant devant elle, il sauta prestement le pas de l'allée.

La pauvre dépaysée, le voyant s'éloigner, lui cria :

— Dis-moi où tu vas te chauffer, petit ; peut-être bien qu'on y voudra de moi aussi.

— Au fait, repartit l'écolier revenant sur ses pas, à un feu de poêle chacun peut prendre sa part de chaleur sans faire de tort aux autres. Allons, viens avec moi ; c'est là en face de chez nous : je vais parler pour toi à notre voisin Bénard le mercier.

Et il se dirigea vers cette boutique qui était restée privée de lumière quand toutes les autres avaient été depuis longtemps éclairées, mais où l'on voyait poindre depuis quelques minutes, et seulement au fond du logis, une lueur triste et terne comme celle d'une veilleuse de nuit. Cette lueur parut aux yeux de la jeune voyageuse brillante comme l'étoile du salut. L'Écolier avait nommé Bénard, marchand mercier ; c'était le nom, c'était la qualité

de l'oncle qu'elle venait chercher à Paris. Se précipitant sur les pas de son guide, elle ne mit pas en doute que le hasard ne l'eût enfin conduite à destination.

## II.—*Le mercier de la rue Jean-Tison*

L'écolier ouvrit la porte, mais ce fut sa protégée qui entra la première.—Elle se sentait chez elle.—Et tandis que le petit bonhomme s'arrêtait au milieu de la boutique pour envelopper de ses deux bras le tuyau de fonte du poêle, comme s'il eût voulu en absorber à lui seul toute la chaleur, la nièce de l'oncle Bénard, continuant sa route, pénétrait dans l'arrière-magasin, où se tenait un homme occupé à ficeler quelques paquets près de la lampe fumeuse pendue à un clou. Au bruit des pas de la nouvelle venue, l'homme releva brusquement la tête ; puis, accompagnant ses paroles d'un regard d'inquiétude et de mécontentement, il lui demanda :

— Qui es-tu ? Que veux-tu ? Quand on a besoin de mercerie, on reste dans la boutique ; les chalands n'entrent pas ici.

Et, du geste, il allait repousser celle qu'il supposait une simple pratique.

Bien qu'assez intimidée par cet accueil peu encourageant, la voyageuse lui répondit :

— Je ne viens pas pour acheter ; j'arrive de Gisors pour demeurer avec vous. Vous ne me connaissez pas ; je suis Toinette, mon oncle, la fille à défunte Jeanne Bénard, votre sœur.

L'homme décrocha la lampe pour mieux voir celle qui lui parlait. Elle continua :

— Vous voulez voir si je ressemble à ma mère ? Je n'en sais rien ; je ne l'ai pas connue, mais on le dit. Dit-on vrai ? demanda-t-elle, s'hardissant jusqu'à sourire à mesure que le front de l'homme se déridait et que sa physionomie prenait une expression plus bienveillante.

— Tu me demandes si tu ressembles à ta mère ? reprit l'homme en replaçant la lampe à son clou ; impossible de te renseigner là-dessus, mon enfant, attendu que je ne suis pas celui à qui tu crois parler.

—Ah ! mon Dieu, fit-elle avec désolation, ce n'est pas ici chez M. Bénard, marchand mercier ?

—Si fait, le maître de céans se nomme Bénard, il est mercier ; mais il a dû s'absenter ce soir, et il m'a chargé, moi son meilleur ami, de le remplacer ici jusqu'à son retour. Peut-être reviendra-t-il cette nuit, peut-être ne pourra-t-il revenir que demain. En tout cas, je dois supposer qu'il ne t'attendait pas aujourd'hui, car il ne m'a pas prévenu de ton arrivée.

—Il ne m'attendait ni un jour ni l'autre, répondit Toinette ; mais j'ai dans mon paquet une lettre qui lui expliquera pourquoi il faut que je loge chez lui à présent. À preuve que je ne mens pas, ajouta-t-elle après qu'elle eut feuillé dans son petit paquet de voyage, la voici, cette lettre qui dit ce que je suis et ce que je demande.

Et elle la tendit à l'ami de l'oncle Bénard.

—Fort bien, dit-il, prenant la lettre et la posant sur la table, Bénard verra cela à son retour. En attendant, mets-toi à ton aise, mon enfant. Si tu as faim, voilà le buffet ; il y a encore un reste de pain et de fromage. Si tu as soif, la fontaine est là. Enfin, si tu te sens prise par le sommeil, va dormir à la chaleur, près du poêle, et laisse-moi finir de ficeler mes paquets.

L'homme ne se trompait pas : la voyageuse, si rudement éprouvée, avait grand besoin de nourriture et de repos ; mais, en ce moment, la faim était la plus forte : elle se trahit dans le regard de convoitise que Toinette dirigea vers le buffet qu'on lui avait désigné, mais qu'elle ne se croyait pas suffisamment autorisée à ouvrir. Elle se consultait, hésitait. L'ami du mercier devina son hésitation, et la poussant par les épaules dans la direction du buffet :

—Va donc ! lui dit-il ; puisque tu es la nièce de Bénard, prends ce qu'il y a, ma petite ; ne te gêne pas, prends tout ; mais, je t'en préviens, si tu n'en a pas assez, n'en demande pas davantage.

Il y avait peu dans la réserve de l'oncle de Toinette ; mais ce peu était beaucoup pour elle, qui avait dû, un moment, se résigner à ne plus compter sur rien. Elle prit le croûton de pain dur et le reste de fromage dont se composait l'ensemble des provisions du logis, et s'empressa d'aller se bien poster près du poêle pour faire chaudement son maigre souper.

Au même instant où elle venait s'asseoir en pleine obscurité dans la boutique, la grand'mère de l'écolier ouvrait la porte de la rue pour appeler son petit-fils.

—Voilà ! cria-t-il à la bonne femme qui, sans l'attendre, s'empressa de refermer la porte et de retraverser la rue pour rentrer au plus tôt chez elle.

—Allons, viens, reprit l'enfant s'adressant à sa protégée.

—Où ça ? demanda-t-elle.

—Dans notre maison, puisque grand'mère est rentrée.

—Dans ta maison ? répliqua Toinette, je n'y ai plus que faire, puisque je suis dans la mienne.

—Tu disais que tu n'en avais pas de maison, observa l'écolier.

—Mais si, j'en avais une ; seulement, je ne savais pas où elle était, et il se trouve que c'est ici. Je suis chez mon oncle Bénard, où je vais demeurer tous les jours, dit Toinette.

(A continuer.)

---

D'après des statistiques récemment publiées, le capital engagé dans les manufactures de Lowell Mass., serait de \$18,000,000. Le nombre des fabriques est de 175 avec 948,976 broches et 28,676 métiers ; 13,158 femmes et 7,681 hommes trouvent de l'emploi dans ses fabriques de tissus. Les autres manufactures portent ce nombre à 13,875 femmes et 13,850 hommes. Ces établissements ont livré au commerce, l'année dernière, 244 millions de verges de coton, 9 millions de verges de drap de toute sorte et 3 millions de verges de tapis. La principale de ces manufactures est la Lawrence Manufacturing Co. qui emploie 2,089 femmes et 1,051 hommes.

*Union St-Joseph, à St-Roch*  
**QUEBEC.**

LE 26 MARS 1891.

M. le Chevalier J. E. Martineau, Président.

RAPPORT ANNUEL DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 5 MARS 1891

**RECETTES GÉNÉRALES**

Contributions mensuelles.....	\$1,480.75	
Droits d'entrée .....	169.25	
Amendes.....	190.50	
Fonds des héritiers.....	1,357.50	
Décès des épouses.....	280.10	
Copies de règlements.....	1.00	
Intérêts.....	357.70	
Lecture par M. le chapelain... ..	27.75	
		3,864.55
Argent retiré, Caisse Economic....		1,568.85
Argent retiré Banque du Peuple....		1,375.46
		<u>\$6,816.20</u>

**DÉPENSES**

Payé. Décès 5 membres.....	\$2,282.35	
" " de 4 épouses.....	322.95	
" Pour maladies.....	159.84	
" Pour salle " ameublement "...	160.57	
" " dépenses générales.....	231.86	
" Dépôts, Caisse Economic....	\$6,642.02	
" " Banque du Peuple....	260.99	
" " Caisse, gouvernement..	48.68	
Balance en mains.. ..	7.10	
		<u>\$5,658.80</u>
		<u>\$6,816.20</u>

**BILAN**

**ACTIF**

Dû, Contributions mensuelles.....	\$ 340.00	
Droit d'entrée.....	38.50	
Amendes.....	146.35	
Fonds des héritiers.....	260.00	
Décès des épouses.....	122.80	
Copies de règlements...	30	
		<u>\$ 907.95</u>
Débitures, Corporation de Québec.....	\$5,500.00	
Caisse Economic.....	3,705.35	
Banque du Peuple.....	1,891.40	

Caisse du gouvernement .....	1,392.12	
		<u>\$12,488.87</u>
Intérêts accrus.....	\$ 268.00	
Ameublement.....	200.00	
Bannière, coffre de sûreté, etc., etc.....	700.00	
Copies de règlements...	18.00	
		<u>\$1,186.00</u>
Balance en mains.. ..		7.10
		<u>\$14,589.92</u>

**PASSIF**

Payé d'avance.....	\$ 165.80	
Ameublement.....	200.00	
Bannière, etc., etc.....	700.00	
		<u>\$1,065.80</u>
Capital payable aux héritiers .....	\$7,000.00	
Fonds de réserve.....	6,524.12	
		<u>\$13,524.12</u>
		<u>\$14,589.92</u>

Québec, 28 février 1891.

J. MINGUY,  
Trésorier.

**PENSEES**

On passe sa vie à délibérer et on meurt là-dessus.

Une partie de la perfection de cette vie consiste à se croire bien éloigné de la perfection même.

Il faut que l'homme n'aime point ce qu'il ne doit pas aimer, qu'il aime ce qu'il doit aimer, qu'il ne l'aime point plus qu'il ne doit l'aimer, et qu'il l'aime autant qu'il est obligé de l'aimer.

Le droit et le devoir sont comme des palmiers qui ne portent point de fruits s'ils ne croissent à côté l'un de l'autre.

Si l'on appelle l'âne à la noce, c'est pour porter du bois.

Trop bouillir fait sécher la marmite.

S'il y avait quelque chose de bon dans le corbeau, le chasseur ne l'épargnerait pas.

Gens trop heureux font toujours quelque faute.

—  
Le repentir est vertu du pécheur.

—  
La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très folle d'une mère très sage.

—  
Le sage a ses desseins  
Se sert des fous pour aller à ses fins.

—  
Il y a des gens qui croient que tout le monde doit souffrir de leur mal, quoi qu'ils ne souffrent du mal de personne.

—  
Il est plus aisé de se passer de richesses quand elles manquent que de ne point s'y attacher quand on les a.

—  
*Une Usine Modèle en France*

## LE VAL - DES - BOIS

ET

### SES INSTITUTIONS OUVRIÈRES

PAR M. LÉON HARMEL.

L'Usine du Val-des-Bois, fondée le 10 juin 1840, comprend le peignage de la laine, la teinture, la filature en cardé et en peigné, le retordage et la nouveauté. Elle est actionnée par la rivière *la Suipe* et par trois machines à vapeur développant ensemble une force de huit cents chevaux.

La maison Harmel date de 1797 ; elle a eu ses premières usines dans les Ardennes, où un de ses membres possède encore l'établissement de Boulzicourt.

Les générations qui se sont succédé n'ont eu qu'à suivre les traditions religieuses de leurs pères, et, dans leurs relations avec leurs ouvriers, les coutumes qui établissaient entre tous comme des liens de famille.

Monsieur Jacques-Joseph Harmel, qui a fondé le Val-des-Bois, s'est occupé de sa nouvelle population ; mais il s'est heurté à des difficultés presque insurmontables pour arriver au bien qu'il souhaitait. Une désunion profonde entre ouvriers et patron interdisait à ce dernier toute action efficace ; l'imprévoyance était naturelle à ces classes laborieuses qui n'avaient plus ni direction, ni tradition ; l'esprit d'isolement les livrait aux influences intéressées des

parasites sociaux ; la matérialisation des âmes était le triste fruit d'une déchristianisation générale dans notre pays ; enfin, la désorganisation du foyer avait trop souvent banni des familles le respect, l'obéissance et la paix.

Après s'être dévoué pendant longtemps au bien de ses ouvriers, il a dû reconnaître que son action personnelle directe était non-seulement difficile, mais sans résultat sérieux. Cependant, dès 1846, il avait établi une Société de Secours Mutuels, pour venir en aide aux malades et aux blessés ; il avait fondé une Société de Musique, pour occuper les loisirs des jeunes gens. Mais ces institutions n'étaient pas assez puissantes pour réformer la famille. L'expérience lui démontra que sans la religion, qui seule peut changer la volonté, il n'atteindrait pas son but.

Le 2 février 1861, les Sœurs étaient installées pour l'école et commençaient aussitôt des associations de jeunes filles. Bientôt, on comprit la nécessité d'avoir le concours des mères, et l'Association de Sainte-Anne fut fondée. Les Frères des Écoles chrétiennes ouvraient leurs classes le 10 novembre 1863 et commençaient à grouper leurs enfants. Le patron essaya de former quelques hommes au dévouement pour en faire les apôtres de leurs camarades. C'est ainsi que peu à peu, sans aucun dessein prémédité, nous avons été amenés à répartir en groupes différents les éléments de la famille : père, mère, fils, filles, enfants. Ces associations diverses ont plus tard été appelées *fondamentales*, parce que nous avons commencé par elles, et qu'elles sont restées la base de notre action. Elles sont à la fois familiales et apostoliques. Ceux qui ont les mêmes devoirs au foyer sont réunis ensemble et formés à l'accomplissement de leur mission spéciale dans la famille. L'action des ouvriers sur leurs camarades a été développée et favorisée ; c'est ce qu'on appelle *l'apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier*.

Par des organisations successives, gérées par les intéressés qui avaient à leur disposition les bienveillants avis du patron, on a cherché à rendre les travailleurs eux-mêmes les arbitres de leur destinée, à en faire les instruments de leur bien-être moral et matériel.

—  
Les ouvriers employés à la scierie de M. Victor Mignault, de St-Judes, ont laissé l'ouvrage mardi midi le 8 avril courant. Ils demandent à travailler dix heures par jour au lieu de douze, sans réduction de salaire.

## ECHOS

Nous sommes heureux d'annoncer que, sur notre demande, Sa Grandeur Mgr l'évêque du diocèse accorde l'usage, pour les réunions de la convention, de la chapelle des Congrégations.

Nous reproduisons ci-dessous la permission que Sa Grandeur a adressée au Président de la société.

Evêché, 13 avril 1891.

M. B. O. BÉLAND, P. U. S. J.

Monsieur,

A la demande de M. le Chapelain de l'Union St-Joseph faite en votre nom, je permets que la Convention convoquée pour la fête patronale de la Société, ait lieu dans la Chapelle des Congrégations, lieu des réunions ordinaires de la Société.

Vous voudrez bien vous entendre avec M. le Curé de la Cathédrale sur certains petits détails relatifs à la préparation du local.

Je demeure votre tout dévoué en N. S.

† L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

Nous avons reçu plusieurs promesses d'assister à notre fête patronale et à la convention, de la part des sociétés de secours mutuel en dehors de St-Hyacinthe. Il nous fait plaisir de mentionner entr'autres, parmi celles qui ont déjà répondu à l'invitation.

Ancienne Lorette, Union St-Joseph.

Notre-Dame de Beauport, Union St-Joseph.

Notre-Dame de Lévis, Société des Artisans.

Ottawa, Société St-Thomas.

Montréal, Union St-Joseph.

“ Union St-Pierre.

“ Société des Artisans.

St-Césaire, Société St-Jean-Baptiste.

Farnham, “ “ “

St-Henri, Union St-Joseph.

Drummondville, Union St-Joseph.

Sherbrooke, “ “

Sorel, “ “

Sorel, Congrégation St-Michel.

Plusieurs autres sociétés ont également promis leur concours. Mais sans indiquer quel sera le nombre de leurs délégués. D'après les réponses reçus jusqu'à ce jour, nous comptons certainement au delà de 100 représentants accrédités. Quel bien va produire une discussion basée sur des statistiques fournies par chaque discutant.

Le comité de Régie sera présent samedi soir et dimanche matin, le 19 avril, à l'arrivée de

tous les trains, pour souhaiter la bienvenue aux délégués et veiller à leur installation. Comme point de ralliement, nous conseillons à ces derniers de s'adresser aux membres présents, porteurs de l'insigne de notre Société.

Les personnes faisant partie d'une société de secours mutuel seront seules autorisées à assister à la deuxième séance de la convention comme aux suivantes. Pour y être admis, sans être membre, il faudra se pourvoir d'une carte autorisant l'admission. Comme indication de leur droit, nous conseillons aux membres de porter l'insigne de la société dont ils font partie.

Le programme de la convention sera distribué cette semaine aux invités qui ont manifesté l'intention d'y assister.

Par une nouvelle décision, MM. les invités qui ne font pas partie d'une société de secours mutuel, seront appelés à parler dès la première réunion de la Convention. Le programme tel que modifié sera d'ailleurs distribué en temps convenable. Tous cependant pourront assister à la deuxième réunion qui sera publique ; les séances suivantes, d'une nature plus confidentielle, seront consacrées à la délibération.

Avis a été donné, à la dernière séance de l'Union St-Joseph, que le tarif d'entrée, pour les aspirants, soit le suivant. Ce nouveau règlement sera adopté à la prochaine séance qui aura lieu le deuxième dimanche de mai prochain.

de 20 à 25 ans exclusivement....	\$ 2.00
de 25 à 30 “ “ ...	3.00
de 30 à 35 “ “ ...	5.00
de 35 à 40 “ “ ...	10.00
de 40 à 42 “ “ ...	15.00
de 42 à 44 “ “ ...	20.00
pour 44 “ inclusivement....	25.00

M. Hormidas Guertin, sellier, autrefois chez M. Irénée Choquette, ouvrira le premier mai prochain un atelier pour son compte. Il occupera le magasin actuel de M. H. Burque, marchand-tailleur, porte voisine de M. V. Laflamme, barbier. Nous lui souhaitons tout le succès que mérite son esprit d'entreprise et son habileté dans la profession qu'il exerce.

Le vapeur Trois-Rivières est déjà retenu pour quinze pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré, l'été prochain.

Il existe à Fitchburg une Union Dramatique et de Secours mutuel des Canadiens Français de cette ville. Fondée en 1884, cette association compte aujourd'hui près de deux cents membres actifs. Durant les derniers douze mois, elle a payé près de \$1,000 à ses malades.

La société St-Jean-Baptiste de Worcester Mass., a décidé, à son assemblée du 1er avril courant de chomer sa fête patronale le 24 juin prochain et d'inviter les Sociétés sœurs des États-Unis à y prendre part. A la même séance, des bénéfices divers ont été votés à des associés résidant :

En Canada	\$ 30.00
Lowel Mass	65.00
Woonsocket	20 00
Worcester	200.00

Dans certaines églises protestantes fashionables de New-York, la quête du dimanche produit de 5 à 10 mille piastres.

Il y a 2,000 journaux quotidiens aux États-Unis, avec une circulation réunie de 6,000,000.

On évalue à 200,000 le nombre des personnes atteintes de la grippe à Chicago.

On mande de Gand, en Belgique, que ce pays est menacé d'une grève formidable. Tous les ouvriers des houillères demandent une réforme complète dans les lois régissant leur travail.

Il y a aux États-Unis 60,000 associations ou clubs agricoles possédant plus de 2,500,000 membres.

A Chicago, 900 personnes sont mortes de la grippe, la semaine dernière.

Dans une seule journée, la semaine dernière, il est débarqué 3,200 immigrants à New-York.

On estime à 8,579,866 la population catholique des États-Unis. Le statisticien qui en a fait le calcul prétend l'avoir établi d'après les données les plus complètes qu'il soit possible d'obtenir.

D'après les rapports scolaires publiés récem-

ment par le gouvernement d'Ontario, les comtés de Prescott et Russell, situés à l'est de cette Province, possèdent 50 écoles françaises fréquentées par 3,000 élèves. L'anglais et le français sont enseignés dans toutes les écoles. Le cours exclusivement français n'est suivi que par 133 enfants.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

## L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la  
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la  
SONPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : ..... 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

*Dispensaire de St Hyacinthe*

Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

## H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.  
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

# IMPRIMERIE DU Courrier de St-Hyacinthe

No. 60 RUE CASCADES

ST - HYACINTHE, QUEB.

ABONNEMENT :

Edition Semi-Quotidienne, - \$3.00 par année  
" Hebdomadaire, 8 p. - \$1.00 "

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, en français et en anglais, sur papier de toutes couleurs, tels que

*Placards, Programmes, Affiches,*

**CIRCULAIRES, &c. &c.**

Mémoires, Têtes de Comptes, Lettres, Shipping Tags, Livres, Pamphlets, Lettres funéraires, Cartes, etc.

**Blancs de toutes Sortes**

*✍ Pour toutes commandes d'impressions, adressez-vous à L'ADMINISTRATION du journal ou à J. A. CADOTTE,*

P. C. Boite 167, St-Hyacinthe.

## C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

**AUX FROMAGERS!**

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

**ST-HYACINTHE, Que.**

## WILLIE BURQUE

Meublier et bourreur

32 et 38—Rue Cascades,—Saint-Hyacinthe  
[Ancienne place de J. N. Cadotte.]

Sots de chambre, Sets de salon, Sideboards,  
Bureaux, Chaises, Tables, Matelas, etc.

Il se chargera de toutes réparations dans les meubles et il a aussi une boutique pour confectionner les meubles.

Ouvrage à la main garanti. Venez voir et vous serez satisfait.

## LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

## Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

**VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE**

*En gros et en détail.*

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

## OSCAR LAMOUREUX

**MAÇONNERIE**

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

**Ouvrages en Ciment, Fournaies,  
Fours, etc.**

## E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune."

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, montres, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

# Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

*Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !*

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

**L. A. CHOQUET & FRERE,**

*Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.*

GROS ET DÉTAIL.

## BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

*No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.*

**APPAREILS DE CHAUFFAGE**

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

*Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises*

\*\* \*\* \*

**Ferblanteries de toutes sortes**

FAITES À DEMANDE.

**Prix modérés. Ouvrage garanti.**

\* \* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

## Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

**Pharmacie Centrale**

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

**Magasin General**

*Rue St Antoine, Place du marché*

## ST-HYACINTHE.

*Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.*

**Ferronneries et Peintures.**

**FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.**

*Marchandises de nouveautés.*

**POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.**

**Courroies en cuir pour Engins.**

## JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

*151 Rue Cascades, en face de la Station de Police*

—Spécialité :—

*Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.*

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## JOS. DALBEC

SELLIER

*Rue Cascades, St-Hyacinthe,*

**Spécialité.** Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

## “ L'ÉCHO ”

*Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe*

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.